Image not found or type unknown

Recours pour un locataire blessé sur parking de son bailleur

Par **Dja hdi**, le **20/07/2017** à **18:54**

Bonsoir,

J'aurais d'informations pour une amie.
Elle est locataire dans un immeuble. Son bailleur loue également un parking dans lequel elle n'a pas loué d'emplacement. Certaines places non attribuées sont tout de même occupées par des personnes qui se contentent de baisser l'arceau empêchant l'accès des places. Récemment, se trouvant dans ce parking avec plusieurs personnes, l'une d'elles a fait tomber un arceau sur le pied de mon amie, lui blessant un orteil. Elle a dû faire un arrêt de travail.

Peut-elle se retourner contre son bailleur ou doit-elle d'abord se rapprocher de son assureur?

Merci par avance pour votre aide.

Par **youris**, le **20/07/2017** à **19:22**

bonjour,
votre amie doit se retourner contre l'auteur des faits qui ont provoqué sa blessure, c'est à dire la personne qui a fait tomber l'arceau sur le pied de votre amie.
salutations

Par **Dja hdi**, le **20/07/2017** à **21:36**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse. Nous y avons pensé mais sachant que l'incident est dû à un arceau (qui n'était pas correctement fixé) qui se trouve sur une place de parking qui est censé être inaccessible vu qu'elle n'a pas été attribuée à un locataire, cela n'engage-t-il pas la responsabilité du bailleur pour négligence?

Par **youris**, le **20/07/2017** à **23:31**

bonjour,
il faut d'abord mettre en cause la personne qui a manipulé cet arceau, cette personne mettra en cause éventuellement le propriétaire de cet arceau.
la victime peut faire une déclaration à son assurance qui recherchera éventuellement le responsable.
salutations

Par **Dja hdi**, le **21/07/2017** à **02:20**

Bonsoir,

Nous allons voir par rapport à la personne qui l'a blessée.
Pour l'assurance, je lui avais suggéré ce que vous avez écrit. Je vous remercie, je lui en ferai part.

Bonne nuit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés